



UNIVERSITÉ DE FRANCHE - COMTÉ

Maison de l'Université

Direction Générale des Services

Direction des Ressources Humaines

Arrêté fixant la composition de la Commission paritaire d'établissement
de l'Université de Franche-Comté

LE PRESIDENT

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Vu l'article L 953-6 du code de l'Education

Vu le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 modifié, relatif aux commissions paritaires des établissements publics d'enseignement supérieur

Vu l'arrêté du 29 avril 1999 fixant les modalités de vote par correspondance à la CPE

Vu la circulaire n° 99-068 du 12 mai 1999 relative à l'organisation des élections aux commissions paritaires des établissements de l'enseignement supérieur

Vu la décision du Président de l'université de Franche Comté en date du 1^{er} septembre 1999, portant création des commissions paritaires d'établissement

Vu les procès verbaux de dépouillement du scrutin organisé le 18 juin 2018

ARRETE

Article 1 : Les membres de la commission paritaire d'établissement dont les noms suivent, désignés suite au scrutin du 18 juin 2018, sont nommés pour une durée de trois ans à compter du 18 juin 2018.

Article 2 : Sont nommés en qualité de représentants de l'Administration :

Titulaires

Le Président de l'Université
Le Vice Président du CA
Le Vice Président chargé des Ressources Humaines
Le Directeur Général des Services
L'adjoint au Directeur général des Services, DRH
Le Directeur de l'UFR SLHS
Le Directeur de l'UFR STGI
Le Directeur du CLA
Le Directeur de l'IUT Besançon-Vesoul
Le Directeur du Service commun de documentation
Le responsable administratif de l'UFR SJPEG
Le responsable administratif de l'ESPE
Le responsable administratif de l'UFR ST
Le responsable administratif de l'UPFR Sports
Le Directeur de l'IUT de Belfort-Montbéliard
Le Directeur des services financiers
Le responsable administratif de l'UFR SMP

Suppléants

Le Vice-président du CEVU
Le Directeur de l'UPFR Sports
Le Directeur de l'Observatoire
Le Directeur de l'UFR SMP
Le Directeur de l'UFR SJPEG
Le Directeur de l'UFR ST
Le responsable administratif de l'UFR SLHS
Le responsable administratif - IUT Belfort-Montbéliard
Le responsable administratif de l'UFR STGI
Le responsable administratif du CLA
Le responsable administratif de l'IUT Besançon-Vesoul
Le responsable du service BIATSS
Le responsable administratif du SCD
Le Directeur du CTU
Le Directeur du service de valorisation
Le responsable du service emplois et masse salariale
Le responsable du service pilotage

Article 3 : Sont nommés en qualité de représentants des personnels

Groupe	Catégorie	Titulaire	Suppléant	Organisation syndicale
I	A	Arnaud LEJEUNE	Lydie LETHIER	SNPTES
I	A	Mohamad DAMAGE	Pierre WINCKEL	CGT-FERC-SUP
I	B	Emmanuel LAURENT	Isabelle ANDREFF	SNPTES
I	B	Kevin VAN KEULEN	Caroline AMIOT	SNPTES
I	C	Aline GUILLAUME	Anne PEIGNEY	SNPTES
I	C	Roman LAHIANI	Gianni CABLE	CGT-FERC-SUP
II	A	Catherine DELABRE	Philippe CAUSSIN	A&I – Unsa
II	A	Muriel MENGET	Nathalie VILLEMAGNE	A&I – Unsa
II	B	Patricia CYWINSKI	Véronique JUSTE	A&I – Unsa
II	B	Marie-Pascale BEHRA	Cécile ADAMI	CGT-FERC-SUP
II	C	Christelle JACQUEMIN	Odile ROY	A&I – Unsa
II	C	Ourdia KHAZNADJI	Fabienne GIRARDIN	A&I – Unsa
III	A	Anne-Claire HAGI	Jenny GUILLAUME	SGEN-CFDT
III	A	Jean-Christophe CONAN	François CALAIS	SGEN-CFDT
III	B	Elodie TROTTIN	Pascal MATHEY	
III	C	Marina JOSIPOVIC	Michèle JULIEN	
III	C	Véronique LAMBERT	Arielle FRANCOIS	

Article 4 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A Besançon, le 04 juillet 2018

Le président de l'université

Pour le Président et par délégation
L'Adjoint au Directeur Général des Services
Directeur des services financiers
Thierry BLOND

Jacques Bahi

